



**MINISTÈRE
DE LA CULTURE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Localisation

Département : Bouches-du-Rhône

Commune : Marseille

Autres communes :

R500

Appellation : Palais de justice (ancien)

Monument(s)

Appellation : Palais de justice (ancien)

Protection : classement partiel

Arrêté : classement le 12/01/1945

Étendue de la protection : Les façades et les toitures

Pour consulter le document officiel, merci de contacter la direction régionale des affaires culturelles.